

Bataclan : va-t-on enfin savoir qui a donné l'ordre aux soldats à proximité de ne pas intervenir ?

écrit par Christine Tasin | 8 juin 2018



Plainte contre l'Etat... Pourquoi les soldats à proximité du Bataclan ont-ils reçu l'ordre de ne pas intervenir ?

On attendait cela depuis longtemps, près de 3 ans. Personne ne sait pourquoi toutes les demandes, toutes les démarches entreprises jusque-là se sont heurtées à une porte ni pourquoi, enfin, les avocats des 17 familles (seulement !) qui portent plainte ont trouvé l'angle juridique acceptable.

Ce n'est pas la première fois que des familles demandent à la justice de faire la lumière sur ce point. Gérard Chemla, avocat pénaliste à Reims, représentant quatre-vingts autres victimes et ayant droit du Bataclan, avait, en 2016, fait une demande d'acte aux juges d'instruction « pour qu'ils enquêtent sur la non autorisation aux

militaires de donner leur arme». « Le juge m'avait répondu : Je ne suis pas saisi de ces questions ». Maître Chemla avait alors tenté un recours devant la Cour d'appel, qui n'avait pas eu de suite.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/bataclan-des-familles-de-victimes-demandent-de-s-comptes-a-l-etat-07-06-2018-7759467.php#xtor=AD-1481423553>

On sait que, par exemple, un des témoins, souffrant depuis de cauchemars et de peurs paniques, s'est vu refuser le statut de partie civile par les tribunaux, la Cour de cassation y compris :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/06/04/camille-na-pas-eu-le-droit-de-se-constituer-partie-civile-contre-les-assassins-du-bataclan-lui/>

Les juges n'ont pas non plus cherché à entendre les familles de victimes disant autre chose que "vous n'aurez pas ma haine" :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/02/12/interview-du-pere-dune-des-victimes-du-bataclan-jaccuse-130-morts-auraient-pu-etre-evitees/>

Les familles et leurs avocats souhaitent l'ouverture d'une enquête afin de comprendre pourquoi les soldats n'ont pu intervenir ce soir là. En 2016, une commission d'enquête parlementaire sur ces attentats, présidée par Georges Fenech, alors député (LR), ancien magistrat, avait tenté de faire la lumière. Pour ce dernier, «clairement, un ordre a été donné aux soldats Sentinelle de ne pas engager le feu alors qu'ils avaient en ligne de mire des terroristes ». « A la question : Qui a donné l'ordre aux soldats de ne pas intervenir ? On n'a jamais su, regrette Georges Fenech. Avec les autres parlementaires, on était sidérés ». Ce jeudi, le porte-parole du gouverneur militaire, interrogé », a indiqué «ne pas avoir eu connaissance de la plainte » et « ne pas avoir de commentaires à faire ».

Personne ne veut répondre. Qui protègent-ils ? Qui était aux manettes, à l'époque ? Cazeneuve, Valls, Hollande... Le sinistre trio arrivant au Bataclan...



L'un d'entre eux (ou bien tous ? Et le Drian ?) a-t-il voulu retarder l'action des forces de l'ordre pour permettre à un responsable policier ou militaire d'intervenir et en tirer toute la gloire ? A qui le Préfet de l'époque, qui a refusé l'autorisation d'utiliser les armes des soldats Sentinelle obéissait-il ?

Le Drian, déjà, avait refusé de dire pourquoi les soldats à proximité du Bataclan avaient reçu l'ordre de ne pas intervenir.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/13/le-drian-refuse-d-e-dire-pourquoi-les-soldats-a-proximite-du-bataclan-ont-recu-lordre-de-ne-pas-intervenir/>

Le soir tragique, alors que des centaines de victimes étaient prises en otage dans le Bataclan, huit soldats de l'opération Sentinelle, armés de Famas, des armes de guerre, n'ont pu, sur ordre de leur hiérarchie, intervenir aux côtés des policiers de la BAC (brigade anticriminalité) du Val de Marne arrivés les premiers et d'un commissaire de police, accompagné de son chauffeur, qui n'a pas hésité à rentrer dans la salle de

concert et a tué l'un des terroristes.

Ces policiers, sous-équipés, qui se faisaient tirer dessus par les terroristes armés de kalachnikov, ont demandé aux soldats de leur prêter leur Famas. Les militaires, obéissant au règlement, ne se sont pas départis de leur arme.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/bataclan-des-familles-de-victimes-demandent-des-comptes-a-l-etat-07-06-2018-7759467.php#xtor=AD-1481423553>

Nous avons, à l'époque, posé moult fois cette question, en vain.

A quel désastres sommes nous confrontés ?

Lors des attentats du 13 novembre au Bataclan, se trouvaient à proximité 6 militaires armés. Les premiers Policiers arrivés sur place, armés d'une arme de service insignifiante, leur ont demandé d'intervenir, ils ont refusé.

Un gradé de la police, arrivé entre temps, et mis au courant de la situation, a alors contacté par téléphone le préfet de Paris, pour qu'il donne l'ordre aux militaires d'intervenir, mais ce préfet, honte à lui, a confirmé fermement son refus de les laisser intervenir..

Un des flics, désespéré face à cette situation dramatique, se sentant impuissant, a alors osé demander à l'un des militaires de lui prêter son fusil d'assaut pour lui permettre de rentrer à l'intérieur du Bataclan : nouveau refus.

Beaucoup des victimes auraient alors pu être sauvées.

Paris subissait alors une multitude d'attentats synchronisés, les victimes jonchaient les sols, ça tirait à la kalasch, ils avaient des gilets explosifs, des gens agonisaient à l'intérieur du Bataclan, toute la population était menacée,

MAIS NOTRE ARMÉE À REFUSÉ DE LES AIDER, DE LES DÉFENDRE,
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE A DÛ LEUR DONNER DES ORDRES STRICTS

DE NE PAS INTERVENIR. QUI D'AUTRE AVAIENT LE POUVOIR DE LE FAIRE, A PART LUI ET LE PRÉSIDENT, POURQUOI ONT-ILS REFUSÉ ? Les parents des victimes doivent exiger qu'on leur rende des comptes, mais aussi tous les Français attendent des explications.

<http://resistancerepublicaine.com/2016/10/29/nos-propres-policiers-interdits-de-se-defendre-et-nous-defendre-comme-au-bataclan/>

Je doute que nous ayons les réponses, sauf à tomber sur des magistrats intègres, indépendants, avides de justice... Et encore, à condition que le pouvoir politique ne leur mette pas de bâtons dans les roues.